

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE FRONTENAC

N° : 235-06-000001-148

DATE : 2 mai 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE LISE BERGERON, j.c.s.

PIERRE LABRANCHE
et
EDNA STEWART
Demandeurs

c.

ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.
et
INVENERGY DES MOULINS GP ULC
et
HYDRO-QUÉBEC
Défenderesses

et

EIDINGER & ASSOCIÉS, anciens procureurs des demandeurs
Requérants

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Mise en cause

ORDONNANCE DE SAUVEGARDE

[1] Le Tribunal est saisi d'une demande d'ordonnance de sauvegarde présentée à l'initiative des anciens procureurs des demandeurs dans cette action collective.

[2] À la suite d'un jugement de la soussignée du 17 juillet 2018 constatant qu'une substitution de procureurs avait été déposée et que Sylvestre Painchaud et associés agissaient dorénavant comme nouveaux procureurs des demandeurs, les anciens procureurs des représentants requièrent que des ordonnances de sauvegarde soient prononcées pour leur permettre d'être informés de toute demande visant à fixer ou approuver les honoraires et débours judiciaires et extrajudiciaires dans le contexte des engagements pris envers le Fonds d'aide aux actions collectives, dans l'éventualité d'une transaction ou d'un jugement final, alors qu'une somme totale de 119 896,94 \$ leur a déjà été versée par le Fonds d'aide aux actions collectives pour le travail qu'ils ont accompli depuis 2013 jusqu'à leur substitution, le 17 juillet 2018.

• • •

[3] VU les représentations de Me Paule Lafontaine, ancienne procureure des demandeurs;

[4] VU la lettre du 8 février 2019 du Fonds d'aide aux actions collectives;

[5] VU l'absence de contestation de la demande;

[6] VU la preuve documentaire au soutien de la demande;

[7] VU que la demande est fondée en fait et en droit;

[8] VU l'article 49 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[9] **PREND ACTE** des conventions d'honoraires et mandat professionnel intervenus les 17 juin 2013 et 11 février 2017 entre les demandeurs/représentants et Mes Eidinger & Associés, sans que le Tribunal se prononce sur les honoraires et débours, s'il en est, susceptibles d'être dus à ces procureurs;

[10] **PREND ACTE** que la mise en cause, Fonds d'aide aux actions collectives, a versé à ce jour aux demandeurs/représentants et à Mes Robert Eidinger et Paule Lafontaine une somme de 119 896,94 \$ aux fins de l'exercice de l'action collective en

l'instance, sans que le Tribunal se prononce sur les droits du Fonds d'aide aux actions collectives quant au remboursement de cette somme;

[11] **ORDONNE** aux demandeurs de signifier à Mes Robert Eidinger et Paule Lafontaine, au moins dix jours avant la date de leur présentation :

- a) Toute demande visant à ce que le Tribunal approuve une transaction;
- b) Toute demande visant à fixer et/ou approuver les honoraires judiciaires et extrajudiciaires des procureurs des demandeurs ou d'un remplaçant, advenant que le jugement final accueille l'action collective en tout ou en partie;
- c) Toute demande ou la notification de toute forme d'avis qui aurait pour but de remplacer ou substituer un représentant ou qui aurait pour effet d'entraîner le rejet de l'action collective en l'instance;

[12] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



LISE BERGERON, j.c.s.

Me Paule Lafontaine
Me Robert Eidinger
Eidinger & Associés
1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 920
Montréal (Québec) H3G 1J1
Anciens procureurs des demandeurs

Me Benoit Marion
Sylvestre Painchaud et associés
740 avenue Atwater
Montréal QC H4C 2G9
Nouveaux procureurs des demandeurs

Me Vincent De l'Étoile
Langlois avocats
1002, rue Sherbrooke Ouest
28e étage
Montréal (Québec) H3A 3L6
Procureurs d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC

Me Michèle Bédard
Casavant Mercier
500 place D'Armes
Bureau 2810
Montréal QC H2Y 2W2
Procureurs-conseil d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC

Me Jean-Olivier Tremblay

Me Marion Barrault

Affaires juridiques Hydro Québec
75, boul. René Levesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Procureurs d'Hydro-Québec

Me Frikia Belogbi

Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'audience : 1^{er} mai 2019